

CARTE VISA INFINITE LCL



■ QU'EST-CE QUE C'EST ?

La carte bancaire Visa Infinite LCL est la carte bancaire de prestige de la gamme LCL. Elle vous donne accès à des services de très grande qualité et à des avantages exclusifs. Elle vous permet de payer vos achats, de retirer de l'argent en France et à l'étranger et de bénéficier de services d'assistance et d'assurance très complets.

■ POURQUOI SOUSCRIRE ?

- La carte Visa Infinite LCL vous permet de **régler vos achats** partout dans le monde chez plus de 32 millions de commerçants et dans plus de 200 pays.
- Vous pouvez **retirer de l'argent** auprès d'1,8 million de distributeurs.
- Vous disposez d'une grande liberté d'action et d'une souplesse dans vos dépenses grâce à **des plafonds de retraits et de paiements élevés**.

Plafonds	Retraits dans les distributeurs (tous les 3 jours consécutifs)	Paiements (par mois civil)
En France	3 000 € ⁽¹⁾	20 000 €
À l'étranger	2 000 € ⁽¹⁾	20 000 €
Débit	Immédiat	Immédiat ou différé à la fin du mois, au choix

- Avec votre **Conciergerie Visa Infinite**, vous pouvez formuler toutes vos demandes quotidiennes (commande d'un taxi, livraison de fleurs...) et/ou exceptionnelles (réception dans des lieux insolites, organisation de voyages...). Pour cela, un numéro unique inscrit au dos de votre carte est à votre disposition 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.
- Vous disposez de la fonction **paiement « sans contact »** qui vous permet de payer vos achats, sans avoir à composer votre code confidentiel, sur les terminaux de paiement compatibles. Si vous souhaitez désactiver cette fonction, rendez-vous dans votre Espace Comptes sur LCL.fr rubrique « Gérer vos cartes ».
- Vous bénéficiez de services d'assurance et d'assistance étendus⁽²⁾. Des restrictions existent, elles sont indiquées dans les Dispositions Générales de la carte Visa Infinite LCL. Ces services incluent :
 - ➔ **L'assistance médicale et le rapatriement de l'étranger** pour vous et votre famille, en cas de blessure, maladie ou décès.
 - ➔ **L'assistance voyages avec assistance juridique à l'étranger**, envoi de médicaments, transmission de messages urgents, acheminement des dossiers urgents, avance de fonds, etc.
 - ➔ **Des assurances pour vos achats ou lors de vos voyages**, à condition qu'ils aient été réglés avec votre carte Visa Infinite LCL :
 - L'assurance voyages (en cas de modification, interruption ou annulation de voyages, retard de transports et/ou bagages, dommages ou vol d'un véhicule de location, vol ou perte de bagages, Responsabilité Civile à l'étranger...). Vous disposez également du service « AirRefund » qui prend en charge vos démarches pour réclamer l'indemnisation due

... / ...

VOS QUESTIONS, NOS RÉPONSES

Puis-je bénéficier de plafonds plus élevés lorsque j'en ai besoin ?

Pour faire face à des dépenses exceptionnelles vous pouvez demander à votre conseiller de modifier le plafond de paiement de votre carte.

Puis-je payer sur Internet ?

Oui, vous pouvez régler vos achats sur Internet avec votre carte Visa Infinite LCL. Vous retrouverez un ensemble de conseils et de bons réflexes pour acheter en toute sécurité sur le site LCL.fr > Espace Sécurité.

Que faire en cas de perte ou de vol ?

En France comme à l'étranger, la perte ou le vol de la carte doit être déclaré au plus vite auprès de votre Conciergerie Visa Infinite ou de votre agence LCL, ou encore au 0 969 320 310 (coût d'un appel local non surtaxé). Gagnez en tranquillité avec l'Assurance des Moyens de Paiement⁽³⁾, les éventuels débits frauduleux effectués avant opposition et non pris en charge par votre banque sont remboursés.

Pourquoi choisir le Débit Différé ?

Le Débit Différé permet de regrouper tous les paiements réalisés avec votre carte bancaire et de les prélever, en une seule fois, à la fin du mois. Vous pouvez suivre à tout moment l'encours de vos dépenses carte ainsi que le détail des opérations depuis l'appli mobile ou votre espace personnel sur LCL.fr. Avec le Débit Différé, vous pouvez faire face à une dépense imprévue sans craindre d'être à découvert.



CARTE VISA INFINITE LCL

... /...

par la compagnie aérienne en cas de retard/suppression de vol ou de refus d'embarquement. Les conditions d'utilisation et le formulaire de réclamation sont disponibles sur <https://visa.airrefund.com/>

- La garantie neige et montagne : remboursement des frais de recherche et de secours, des frais médicaux en France et à l'étranger, des forfaits de remontées mécaniques et du matériel, etc.
 - La garantie manque de neige : remboursement quand plus de 50 % des remontées mécaniques sont fermées pour des raisons climatiques, etc.
 - La garantie achats : remboursement des frais de réparation ou de remplacement de biens de plus de 75 € dans la limite de 1 000 € par objet et de 5 000 € par an.
 - La garantie annulation de billets de spectacles.
- Vous profitez de **privileges exclusifs** auprès de nos partenaires de renom dans différents univers comme l'hôtellerie, la gastronomie, les déplacements, le shopping ou les loisirs, etc.
 - Avec la carte Visa Infinite LCL, vous pouvez aussi gratuitement souscrire souscrire gratuitement au service option **System'Epargne**, qui vous permet d'épargner sur le compte épargne de votre choix les arrondis supérieurs de vos achats.

■ COMMENT ÇA MARCHE ?

La carte Visa Infinite LCL est obtenue après étude préalable et sous réserve d'acceptation de votre dossier par LCL.

- **Une souscription simple** : en agence ou en ligne sur LCL.fr. Vous choisissez votre mode de débit – immédiat ou différé. Votre carte est nominative, valable 3 ans et renouvelable par tacite reconduction.
- **Une mise à disposition facilitée** : votre carte est livrée sous 2 jours à votre agence. Vous recevez un avis de mise à disposition. Si vous ne pouvez pas vous déplacer, vous pouvez mandater une autre personne.
- Votre cotisation est prélevée annuellement ou mensuellement avec « LCL à la Carte ». Son montant figure dans le Guide tarifaire sur LCL.fr ou en agence.

VOS QUESTIONS, NOS RÉPONSES

Comment désactiver le paiement «sans contact» de ma carte ?

Pour désactiver le paiement sans contact, connectez-vous à votre Espace Comptes sur LCL.fr rubrique «Gérer vos cartes» ou contactez un Conseiller LCL.

Ai-je le droit de changer d'avis ?

Outre le délai légal de 14 jours calendaires révolus dont vous disposez pour revenir sur votre engagement sans avoir à justifier de motifs ni à supporter de pénalités en cas de vente à distance ou suite à un acte de démarchage, vous avez 30 jours à compter de la date de signature de votre contrat pour changer d'avis et ce, sans justificatif, dans le cadre du Contrat de Reconnaissance LCL.

LCL vous rembourse l'intégralité de la cotisation éventuellement perçue, dans la limite d'un remboursement par produit et par an. Passé ce délai, vous avez toujours la possibilité de résilier votre contrat, dans les termes et conditions prévus par celui-ci.

LE + LCL

- En cas de problème avec votre carte bancaire, pensez à utiliser le service « **SOS carte** » disponible dans l'application mobile LCL, pour être pris en charge dans les meilleurs délais.
- Avec le **programme Avantage+**, vous pouvez obtenir des remises après avoir effectué vos achats avec votre carte Visa Infinite LCL dans les enseignes participant au programme (principe de *cashback*⁽⁴⁾). Programme valable en magasin ou sur Internet. Pour découvrir le programme Avantage+, rendez-vous sur le site <https://avantage-plus.lcl.fr/>

Crédit Lyonnais - SA au capital de 1 847 860 375 € - SIREN 954 509 741 - RCS Lyon. Société de courtage d'assurance inscrite sous le numéro d'immatriculation d'intermédiaire en assurance ORIAS : 07001878 - Siège social : 18 rue de la République, 69002 Lyon - Pour tout courrier : LCL, 20 avenue de Paris, 94811 Villejuif Cedex.

Document en vigueur au 13/10/2017 susceptible de variations. Cette synthèse reprend les principales caractéristiques du (des) produit(s) cité(s). Des informations plus détaillées sont disponibles auprès de votre conseiller ou sur notre site LCL.fr. Conditions générales et tarifaires du (des) produit(s) cité(s) disponibles sur simple demande.

(1) Dans la limite du solde disponible sur votre compte ou de l'autorisation de découvert. Les retraits peuvent être réalisés plusieurs fois, selon les fonctionnalités de l'appareil. (2) Les contrats d'assurance et d'assistance sont souscrits auprès de CAMCA et de Mutuaide Assistance par l'intermédiaire de Crédit Agricole Assurance Paiement, de Pacifica Assurances Dommages et d'Inter Partner Assistance, entreprises régies par le code des assurances. (3) Selon les conditions énoncées dans la notice d'information et sous réserve des exclusions de garanties de l'assurance en cause. Le contrat d'Assurance des Moyens de Paiement est assuré par Pacifica, entreprise régie par le Code des assurances, et distribué par le Crédit Lyonnais. (4) Le principe de *cashback* : remise différée obtenue après vos achats chez les commerçants en ligne ou en magasin.